

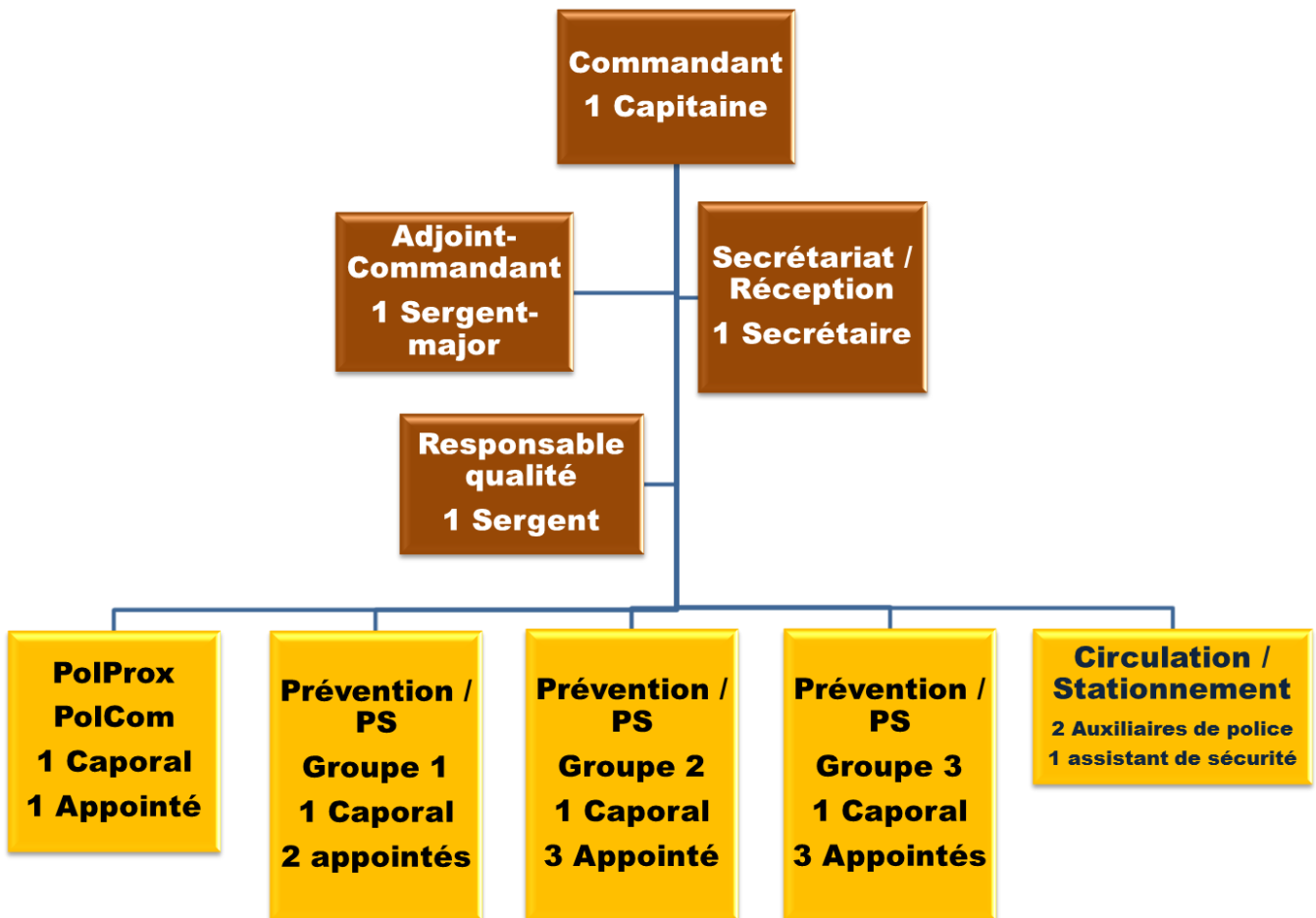


Le Commandant

RAPPORT DE GESTION DU CORPS DE POLICE 2020

1. Personnel

Au 31 décembre 2020, les personnes engagées au Corps de police se répartissent de la manière suivante :



L'effectif actuel est de 20 personnes. Le taux d'occupation représente 19,2 ETP (3 collaborateurs ont un taux d'activité réduit).

La formule « heures/homme » est utilisée pour démontrer qu'une mission ou une activité a occupé durant « x » heures un agent. Par exemple si 2 agents patrouillent une heure, cela correspond à 2 heures/homme.

Pour l'année 2020, aucune modification dans notre organisation n'a été effectuée puisque la dernière a été mise en place en 2016 avec la création d'un groupe « Police de proximité et du commerce » et d'un poste de responsable qualité.

Un agent a quitté notre corps au 30 juin, lequel sera remplacée dès le 1^{er} janvier 2021 par un nouvel agent déjà formé.



Le Commandant

2. Le secteur

Le secteur que couvre la police municipale de Crans-Montana se compose des 3 communes de Crans-Montana, soit Icoigne, Lens et Crans-Montana. Sans entrer trop dans le détail, cela représente une quinzaine d'agglomérations représentant environ 15'056 habitants permanents et selon les saisons et/ou périodes, jusqu'à 55'000 résidents, ce qui nous propulse au rang de plus grande ville du Valais. Les 3 communes totalisent une superficie totale d'à peine moins 100 km².

3. Les activités

Notre travail s'articule sur plusieurs axes principaux, soit :

- La prévention – Police secours
- La circulation routière
- La police de proximité
- Service administratif – Missions particulières

Chacune de ces activités principales est effectuée par chaque agent de police, ceci selon le tournus et les besoins du service.

Les policiers, assistants de sécurité publique et auxiliaires ont passé 65% de leur temps sur le terrain, 35% ont été consacrés à des tâches administratives et à la formation continue.

4. La police de Proximité

La police de proximité pratiquée sur Crans-Montana doit-être et est une mission principale et très importante. Cependant, il faut impérativement avoir le temps pour pouvoir la pratiquer de façon appropriée. En effet, le policier qui effectue de la police de proximité n'est pas engagé dans d'autres missions de police. C'est pour cette raison que deux agents ont été détachés dans un nouveau groupe pour se consacrer à cette mission importante pour nous.

Nous gardons un contact avec les commerces et les entreprises et l'objectif est de pouvoir passer dans chacun d'entre eux au minimum deux fois par année.

Un concept innovant a été mis en place depuis 2016 et cette année nous fêtons notre 40ème. Il s'agit du « Café avec un policier », ce concept se veut une rencontre informelle qui permet aux policiers et aux citoyens de se réunir dans un espace neutre – en l'occurrence le bistrot d'un village - favorable au dialogue. Cette activité a pour but de permettre à tous de discuter librement de divers sujets de sécurité publique et des préoccupations qui pourraient toucher les citoyens d'un village ou d'un secteur ou simplement de partager un moment autour d'un café avec un policier.

Avec ce café avec un policier, les habitants de nos communes peuvent faire plus ample connaissance avec les policiers municipaux et poser toutes les questions qui les intéressent et obtenir des réponses dans une atmosphère conviviale qu'est le café du village.

Depuis son lancement, nous avons effectué 40 « Café avec un policier » qui nous ont permis de rencontrer 319 personnes et d'avoir répondu à 60 demandes depuis son lancement. Ces dernières englobent des problèmes de mauvais voisinage, de bruit, de vitesse et de stationnement dans les villages, la sécurité des enfants, des adaptations du mobilier urbain, etc.



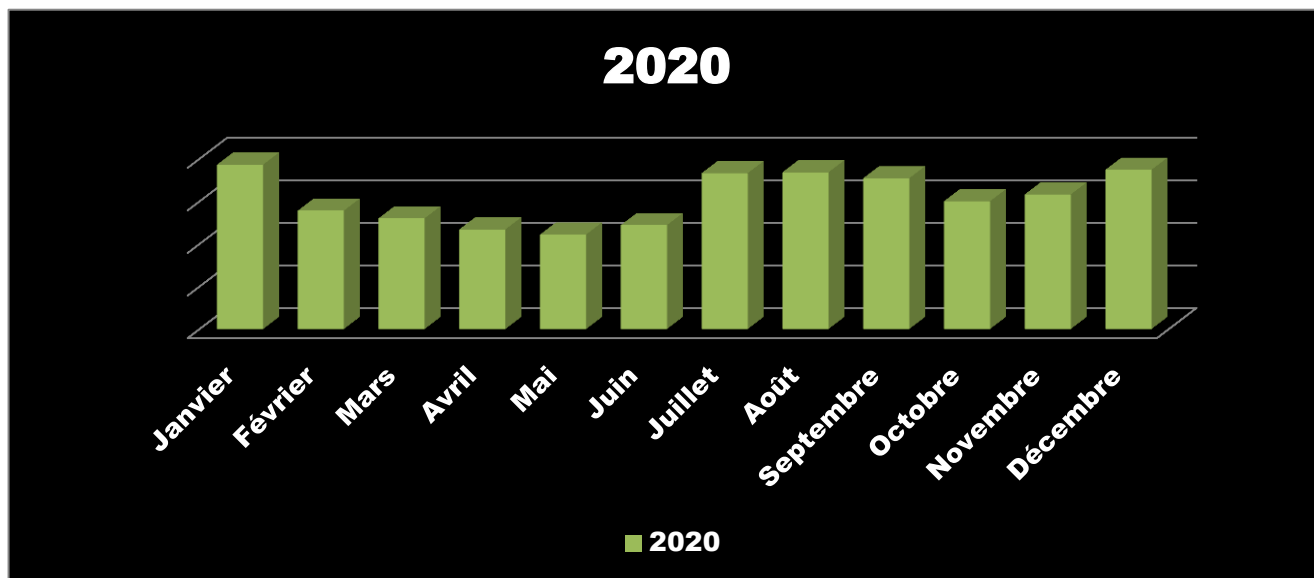
Le Commandant

En finalité, le but de notre police de proximité est de nous occuper du 95% des personnes qui n'ont jamais à faire à la police, afin d'être à l'écoute et de pouvoir prendre en compte leurs attentes et leurs besoins.

En relation avec la police du commerce, nous avons effectué seul ou en collaboration avec le service de l'inspection de l'emploi, 15 contrôles de commerces, d'entreprises ou de chantiers. Ces opérations ont permis de contrôler 88 personnes et de relever dans 17 cas des infractions.

5. Police de prévention – Police secours

En ce qui concerne l'activité de prévention et de police secours en général, le personnel a procédé à 1851 interventions commandées par l'intermédiaire du central téléphonique ou spontanées. Les interventions par mois sont représentées dans le tableau ci-dessous.



4'138.75 Heures/homme de patrouille à pied et 3'012 Heures/homme de patrouille en véhicule ont été effectuées dans le cadre des missions de prévention. Nos 5 véhicules, soit 2 véhicules d'intervention, 1 fourgon transport de choses/personnes et 2 véhicules de proximité ont parcouru 73'815 km, soit une moyenne mensuelle de 6'151 km. A relever que dans les patrouilles pédestres est comptabilisé les heures effectuées par les auxiliaires de police.

Nous possédons, trois véhicules 100% électrique (2 pour la proximité et 1 d'intervention), ceci afin de répondre à la labellisation « Cité de l'énergie » de l'ACCM et parce qu'une entreprise moderne se doit de réfléchir à son impact au niveau écologique. De plus, les agents ont la possibilité de patrouiller en vélo via la bike-patrol, laquelle a effectué 47 heures/homme de patrouille.

Les manifestations régulières et/ou d'importance font partie de la vie de la station et de Crans-Montana. Elles ont nécessité la présence du personnel de prévention pour un total de 675.75 Heures/homme, soit pour les principales : Coupe du Monde de ski FIS, Caprices Festival, marché dans la rue. Un accent particulier a été mis cette année sur la sécurité générale lors des manifestations.



Le Commandant

Le personnel de prévention a participé à la notification des commandements de payer pour le compte de l'Office des poursuites. Au total ce sont 1'209 actes qui ont été transmis à la police pour notification et sur l'ensemble, 972 ont été notifiés par le Corps de police.

Nous nous rendons également au cycle d'orientation où les classes de 1^{ère} année reçoivent un cours sur les droits et les devoirs des jeunes, lequel est complété par la remise d'un mémo.

Nous avons également établi quelques 318 procès-verbaux de dénonciation et rapports, répartis selon le tableau ci-après.

Règlements communaux	144
Rapport pour un service de l'Etat	22
Rapport pour un service communal	18
Loi sur la circulation routière LCR	134

Notre station est également couverte par 220 caméras de surveillance. Ces dernières sont extrêmement efficaces en termes de prévention et sont à prendre en considération lorsque l'on parle du sentiment de sécurité. En cas d'infraction avec fuite de l'auteur, nous pouvons relever que dans 91.05% des cas qui ont occupé la police, l'auteur a été identifié grâce aux caméras. Il faut savoir que leur usage est règlementé selon des bases légales très strictes. Le taux d'identification qui doit être le meilleur de Suisse (voire d'Europe) est obtenu grâce à une analyse minutieuse des nouveaux emplacements des caméras et à une meilleure couverture du secteur. Il faut également tenir compte de l'amélioration de la technologie. La plus-value sécuritaire grâce aux caméras doit également être prise en compte dans la présentation de notre station à notre clientèle étrangère et suisse, laquelle est aussi de plus en plus sensible à la sécurité générale.

Nous devons également relever l'identification de plusieurs auteurs de cambriolages et de vols à l'étalage qui ont débouché sur leur arrestation soit en Valais soit sur le territoire suisse ou même à l'étranger. Selon la vitesse de l'information, grâce à la collaboration entre les polices valaisannes, il arrive que l'auteur se fasse interpeller juste après sa fuite.

6. Circulation routière

Les missions principales dans le cadre de cette activité sont:

- veiller à la sécurité générale ainsi qu'à celle des usagers de la route ;
- prévenir les délits et les accidents par une présence accrue sur les axes routiers ;
- gérer les véhicules en mouvement et à l'arrêt ;
- effectuer des services d'ordre pour les manifestations ainsi que des campagnes de prévention.



Le Commandant

6.1 Radar mobile :

Dans le cadre de la prévention routière, nous avons procédé à 154 contrôles de vitesse. A cette occasion, 16'075 véhicules ont été contrôlés et 1'297 procès-verbaux et contraventions ont été dressés, ce qui représente un taux de 8.06% d'infractions. Il faut relever que lors de ces contrôles 3 permis de conduire ont été retirés sur le champ. Et 1 délit de chauffard ont été enregistrés, dont la vitesse a été enregistrée à 112 km/h dans une zone limitée à 50 km/h.

6.2 Ivresse au volant :

17 permis de conduire ont été saisis par la police pour ivresse qualifiée (+ de 0.4 mg/l) au volant ou au guidon ; 10 personnes ont été dénoncées pour ivresse légère (entre 0,25 mg/l et 0,39 mg/l).

6.3 Accident de circulation :

Les patrouilles de police sont intervenues à 97 reprises sur des accidents de circulation, soit 14 accidents ayant causé des blessures, 58 accidents avec dégâts matériels. Une partie de ces accidents sont réglés par des constats à l'amiable entre les automobilistes, soit 45, ce qui peut expliquer la différence entre nos chiffres et ceux relevés dans la statistique cantonale car les constats à l'amiable ne sont pas relevés dans la statistique fédérale et cantonale.

A relever que les rapports d'accidents sont de la compétence de la police cantonale, Cependant, nous sommes pratiquement engagés à chaque fois sur ces sinistres afin de sécuriser le secteur et définir si l'intervention de la police cantonale est nécessaire (arrangement à l'amiable entre les automobilistes ou demande d'un constat de police).

6.4 Contrôle du stationnement :

Pour le contrôle des véhicules en stationnement, la police municipale peut s'appuyer sur trois auxiliaires de police représentant 2.5 postes de travail. Grâce à ce service, l'ensemble des places de stationnement à durée limitée peut être contrôlé et ainsi garantir un tournus pour que chacun puisse trouver une place de stationnement à proximité des commerces ou en station.

Sur l'ensemble des 3 communes, 7'356 amendes d'ordre ont été établies, ceci pour un montant de CHF 447'690.00 environ. Il faut savoir que la politique du stationnement est de donner la priorité aux usagers dits faibles (piétons) ainsi qu'aux transports publics et de faciliter l'accessibilité au stationnement à durée limitée proche des commerces.

Nous avons également fait intervenir l'entreprise agréée pour déplacer 3 voitures en fourrière, principalement dans le cadre des mesures de déneigement.

La police municipale de Crans-Montana, dans le cadre de sa formation continue, a décidé de s'attaquer à la problématique à laquelle les collaborateurs peuvent être confrontés lors du contrôle du stationnement.

En effet, les particularités d'une station touristique en haute saison, qu'elle soit hivernale ou estivale, l'augmentation importante du nombre d'hôtes, de résidents temporaires et d'adeptes de divertissements que la destination de Crans-Montana et les villages environnants offrent, font que le contrôle du stationnement est souvent fastidieux, bien que les bases légales en matière de circulation routière soient claires.

Dès lors, une formation spécifique sur la gestion discrétionnaire des stationnements et l'établissement des amendes d'ordre a été suivie par l'ensemble de nos agents de police et de nos assistants de sécurité publique.

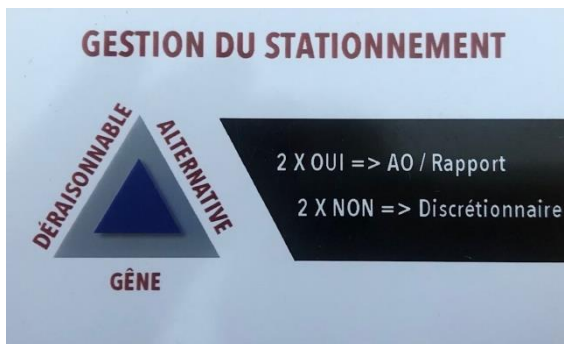


Le Commandant

Les objectifs de cette formation étaient les suivants :

1. Appréhender les infractions au stationnement et autres particularités avec équité et efficacité.
2. Discerner, argumenter et intervenir dans le respect du bien public, de la proportionnalité, de la non discrimination négative et des ordres de service.
3. Concevoir et disposer d'une carte d'appréciation de la situation concrète et d'aide à la décision.

Cette formation a abouti à l'établissement d'un triangle d'aide à la décision qui permettra aux agents et aux assistants de sécurité publique de pouvoir s'appuyer sur ce concept lors de leurs contrôles du stationnement.



6.5 Info radar - Visispeed :

L'info radar du type «Visispeed » est un dispositif préventif affichant au conducteur sa vitesse Cet appareil radar est un outil incontournable dans la prévention routière. Cet appareil permet de rendre le conducteur conscient de la vitesse à laquelle il circule et de transmettre des informations sur le comportement des automobilistes aux endroits contrôlés. Cet appareil a été fortement utilisé dans les zones aux abords des écoles.

La police gère 19 de ces appareils, preuve il en est de la volonté et de l'effort que font nos Autorités pour la prévention routière.

Ce n'est pas moins de 2'443'557 véhicules qui ont été renseigné sur leur vitesse, avec un taux théorique de 8,04% de véhicules en infraction.

Les vitesses maximales enregistrées ont été de 120 km/h au lieu du 60 km/h, 120 km/h dans une zone 50 km/h, 96 km/h dans une zone 30 km/h et 51 km/h dans une zone de rencontre limitée à 20 km/h.

6.6 Borne de comptage - Vedasys :

Le Corps de police dispose d'une borne de comptage du trafic. Cet appareil enregistre le passage des véhicules, leur vitesse et peut être utilisé uniquement à des fins statistiques. Contrairement à l'appareil Visispeed, cette borne de comptage n'affiche pas la vitesse des véhicules.

Cette installation a été utilisée principalement pour les expertises relatives à la mise en place des zones 30 km/h ou des zones de rencontre et pour les expertises à posteriori desdites zones.



Le Commandant

6.7 Parcomètres :

Le service des parcomètres s'occupe du dépannage et de l'entretien des parcomètres ainsi que des horodateurs. Il est également responsable de récolter, trier et distribuer à la banque l'argent récolté selon la répartition des appareils sur les communes.

En 2020, les différents secteurs comptabilisent au total 32 parcomètres/horodateurs. La somme totale récoltée par ce service représente CHF 242'552.20, à relever que le 4,7% a été payé via des applications de paiement (allPark, Prestopark).

7. Education et prévention routière

La mission de la prévention et de l'éducation routière sur nos 3 communes est de la responsabilité de notre police municipale. Ce service est effectué principalement par 6 collaborateurs. Cependant, ils peuvent être secondés par certains de leurs collègues, selon la charge de travail. Nos six responsables du service de la prévention et de l'éducation routière de la police municipale de Crans-Montana ont mené à bien le programme planifié pour cette année. Au final, ce ne sont pas moins de 259 Heures/homme qui ont été effectuées pour notre jeunesse.

Le détail des passages dans les classes ainsi que toutes les autres activités effectuées par ce service figurent également ci-après.

Le programme pour cette année 2020 a été le suivant :

- 1^{ère} et 2^{ème} enfantines : La traversée de la route, le chemin de l'école, l'attitude dans les transports publics et le comportement en présence d'une personne inconnue.
- 1^{ère} et 2^{ème} primaires : La traversée de la route, le chemin de l'école, l'attitude dans les transports publics et le comportement en présence d'une personne inconnue.
- 3^{ème} et 4^{ème} primaires : Comportement dans les transports publics et simulateur de vélo (pratique et théorie).
- 5^{ème} et 6^{ème} primaires : Merle Blanc (risque lié aux véhicules en mouvement) et comportement dans les transports publics.
- Cycle d'orientation : Les méfaits de l'alcool et des produits stupéfiants, l'ange mort des véhicules avec les piétons (voiture, camions) et méfaits et dérives sur l'utilisation des réseaux sociaux et le petit mémo.

Récapitulation

Nombre d'élèves instruits : **975**

Nombre de classes visitées : **53**

Cette année a été mis en place une information à tous les élèves de 4^{ème} à la 6^{ème} année, afin d'inculquer et sensibiliser les élèves au bon comportement à avoir à l'attente du bus et surtout à l'intérieur de celui-ci. Suite à cette visite, une charte a été établie et distribuée à l'ensemble des élèves ainsi qu'aux transporteurs.



Le Commandant

Ce service coordonne également la mise en place de la signalisation particulière (un enfant ça surprend) lors des rentrées des classes après les vacances scolaires. Cette campagne est accompagnée d'une forte présence de la police à proximité immédiate des écoles afin de parfaire la connaissance des élèves, mais également de rappeler quelques règles élémentaires de circulation aux parents/accompagnants qui déposent les élèves en voiture à l'école.

Nos instructeurs ont encore suivi la journée des instructeurs d'éducation routière du Valais romand et se sont rendus au Congrès des instructeurs de la circulation à Berne, organisé par le BPA¹. De plus, une journée d'information sur le Merle Blanc a été suivie par le staff des instructeurs.

8. Taxis

La police a comme mission de faire respecter le règlement des taxis sur notre territoire. A la fin de cette année, il y avait 14 concessionnaires au total et 19 concessions, lesquelles se partagent le droit de stationnement sur la voie publique et aux emplacements réservés. Il y a 3 concessionnaires de type B, soit sans droit de stationnement, ce qui signifie que les véhicules de ces concessionnaires ne peuvent attendre la clientèle sur une case de stationnement destinée à cet effet. Et 2 concessions de type Limousines. Cela représente un parc de 30 taxis et limousines. 15 places de stationnement sont réservées sur le domaine public pour le service des taxis. 33 conducteurs sont autorisés à exercer la profession comme chauffeurs permanents ou auxiliaires. Un représentant du Corps de police fait partie de la commission des taxis de l'ACCM².

9. Instruction – Formation continue

Les heures d'instruction reçues par les collaborateurs s'élèvent à 170 heures/homme.

La formation continue du personnel comprend entre autre les thèmes suivants : tirs, self-défense, Ces instructions ont été complétées par des cours organisés par l'Institut suisse de police pour animer des sessions de formation pour adultes suivi par 1 collaborateur. Un cours sur la Bike-Patrol a également été suivi par 6 de nos cyclistes-policiers.

10. Service administratif

Le secrétariat a enregistré durant l'année 582 lettres pour lesquelles une réponse était nécessaire. Il faut ajouter à cela une recrudescence des formules électroniques de transmission ou demandes d'informations (e-mail), toutes aussi importantes et qui supplantent le courrier standard et qui nécessitent également une réponse écrite. Le service établit en plus des documents du Corps de police tous les courriers qui concernent celui-ci, mais dont la réponse exige la signature du Commandant.

Dans le cadre du traitement des amendes d'ordre, le service gère tous les courriers, notamment 1'597 avis de contravention. Lorsque l'amende reste impayée malgré l'envoi du rappel, elle est transmise sous forme d'ordonnance pénale par le Tribunal de police. Pour l'année écoulée, 491 mandats ont été envoyés.

¹ Bureau de prévention des accidents

² Association des communes de Crans-Montana



Le Commandant

11. Accueil du public - Guichet

Ses missions principales sont la gestion des appels téléphoniques, la transmission de ceux-ci aux personnes concernées, les renseignements au public, la gestion informatique des fichiers utilisés dans les activités de police. De plus, il assure également la remise des commandements de payer aux personnes se présentant au guichet.

La desserte de la réception est assurée du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, avec fermeture le week-end et les jours fériés.

Le service de la réception tient et contrôle la caisse. Il procède à divers encaissements tels que fourrières, amendes, autorisations à l'acte, etc. Il assure la gestion des objets trouvés et répond aux nombreuses questions du public. A relever que notre bâtiment abrite également les locaux de la police cantonale et c'est tout naturellement que notre secrétaire accueille et renseigne également les clients venant se présenter pour la police cantonale.

Le tableau suivant est un récapitulatif des activités principales des services du central et du guichet

5'246	Appels téléphoniques réceptionnés par le central
110	Objets trouvés remis au poste de police
146	Objets perdus annoncés au poste de police
67	Objets restitués à leur propriétaire
2'585	Demande d'identités MOFIS ³
1'994	Personnes accueillies à notre réception
582	Courriers traités (reçus)

Depuis le mois de janvier 2015 nous avons 5 cartes CFF journalières ce qui occasionne un certain nombre d'appels téléphonique, de mail, ainsi que l'accueil au guichet pour les réservations/remises de ces dernières.

12. Naturalisations

Nous avons effectué les rapports d'enquête pour les demandes de naturalisation pour le SPM⁴, soit :

Naturalisations ordinaires : 38

Naturalisations facilitées : 8

Total : 46

³ Ordonnance sur le registre automatisé des véhicules et des détenteurs de véhicules

⁴ Service de la population et des migrations



Le Commandant

13. Divers

Dans les missions particulières, nous pouvons relever que nous collaborons avec plusieurs services communaux et cantonaux, soit de manière spontanée, soit à leur demande via des requêtes.

Nous effectuons encore le prélèvement des eaux des piscines sur les communes, soit 83.5 Heures/homme.

Nous effectuons également des contrôles spontanés concernant la lutte contre le travail au noir et également sur requêtes du SPM et/ou du SPT⁵. Ce dernier service collabore avec nos agents pour effectuer également des contrôles sur le terrain. L'Office vétérinaire cantonal nous demande régulièrement notre collaboration pour effectuer divers contrôles sur la détention d'animaux et autres rapports sur les morsures liées à des chiens.

Divers services communaux comme le Tribunal de police, l'APEA⁶ et les BE⁷ communaux nous demandent régulièrement de mener des enquêtes sur la domiciliation des personnes, annonce pour départ/arrivée tardives, contrôle du délai pour déposer ses papiers et le non paiement des médailles des chiens, des notifications, entre autre.

14. COVID - 19

Nous ne pouvons malheureusement pas faire l'impasse sur ces 5 lettres et ce chiffre 19 qui nous a passablement occupé durant cette 2020 et qui ne nous quitte pas non plus pour ce début d'année 2021.

La pandémie du Covid-19 a occupé nos collaborateurs sur un peu tous les fronts, que ce soit pour l'information/renseignements auprès de nos commerçants et tenanciers pour lesquels nous étions à disposition pour répondre à toutes leurs questions liées aux nombreuses modifications et évolutions des diverses ordonnances fédérales et décisions cantonales. De l'accompagnement pour établir des plans de protection pour les manifestations, clubs de sport, activités culturelles, etc. Appuyer nos partenaires cantonaux dans les contrôles. Prendre des mesures de protection, fermeture de certains espaces publics, campagne d'affichage pour le port du masque et/ou distance à respecter, contrôles des mesures COVID présent par les commerçants, tenanciers, hôteliers, organisateurs de manifestations, mise en place d'Angels-COVID durant les vacances d'hiver. Sans compter un nombre incalculable de séances liées à cette pandémie. Pouvoir garantir un effectif policier en tout temps, malgré les mesures de confinement et de mise en quarantaine de nos collaborateurs. Repenser les procédures/interventions afin de garantir les mesures d'hygiène et la sécurité de nos agents ainsi que de nos citoyens-clients.

Et ce qui a malheureusement été annulé en raison de ce virus, de nombreux cours de formation continue pour les agents de police, des campagnes de prévention routière et autres, nos formations à l'école des Roches pour les nouveaux élèves et conducteurs, la journée « Futur en tous genre », notre jardin de circulation, les cours pour les élèves conducteur cyclomoteurs, le café avec un policier et de nombreux contacts à domicile dans le cadre de la police de proximité.

⁵ Service de protection des travailleurs et des relations du travail

⁶ Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte

⁷ Contrôle des habitants/Bureau des étrangers